



L'armurier est responsable de la distribution, de l'entretien et de la destruction des armes pour l'ensemble des services de Police d'Île-de-France. Pour cela, il est amené à se déplacer dans toute l'agglomération.

Ses missions :

- assurer la préparation, le contrôle et la réparation du parc armement de la Police,
- assurer la traçabilité des matériels dans les systèmes d'information logistique.

En outre, il participe aux opérations préparatoires à la destruction de l'ensemble des armes saisies ou reversées dans les commissariats d'Île-de-France (au moins 3 000 armes par an de tous types).

L'armurier doit avoir le sens des relations humaines, savoir s'organiser et maîtriser le travail en équipe.

Au moment de la prise de poste, il est accompagné par l'administration afin d'acquérir la connaissance technique des matériels et de son environnement professionnel, notamment au travers de formations qualifiantes.

Le poste nécessite une grande rigueur, de la discrétion et de la disponibilité. Les déplacements sur toute l'Île-de-France sont réguliers ; le permis B est obligatoire.

Les personnels recrutés sont accompagnés tout au long de leur parcours professionnel dans l'amélioration de leur potentiel par des formations en rapport avec leur métier.



SALAIRE

Le salaire d'un adjoint technique est de 1527,67€ brut mensuel en début de carrière.

L'évolution salariale est assujettie à l'ancienneté de l'agent. Elle dépend donc de l'échelon dans lequel l'agent est placé et est soumise aux évolutions prévues par les grilles indiciaires en vigueur.

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le métier d'armurier de maintenance au ministère de l'intérieur est affilié au corps d'emploi de catégorie C des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer (ATIOM). Les perspectives d'évolution passent par voies de concours interne ou externe, examen professionnel ou avancement à l'ancienneté. Il est possible d'évoluer en grade au sein même du corps d'emploi ou d'accéder à un corps d'emploi de catégorie supérieure (catégorie B ou A).

| | |
|--|---|
| LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES EST SUBDIVISÉ EN 4 GRADES | ADJOINT TECHNIQUE DE 2 ^E CLASSE |
| | ADJOINT TECHNIQUE DE 1 ^E RE CLASSE |
| | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^E CLASSE |
| | ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^E RE CLASSE |

Au sein de chaque grade une évolution à l'ancienneté vers les échelons supérieurs est prévue. Chaque changement d'échelon implique une augmentation de rémunération. La durée dans chaque échelon est de 1 à 4 ans selon le grade et l'échelon conformément aux dispositions du Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics

Au terme de 4 années de services publics, un agent peut se présenter aux concours internes de la fonction publique quel que soit la catégorie. Des formations internes préparant à ces concours sont organisées chaque année.

MOBILITÉS

La fonction publique offre aux agents titulaires l'opportunité de changer de poste de travail notamment via les campagnes de mutations, que cela soit au sein de leur ministère de rattachement, en interministériel, ou en inter fonction publique.

Cette démarche permet donc aux agents de dynamiser leurs carrières grâce à ces mobilités fonctionnelles ou géographiques.

Chaque année est organisé au ministère de l'intérieur, un concours d'adjoint technique pour recruter des personnels exerçant, entre autres, les métiers dans le domaine de la maintenance et la logistique (menuisier, plombier, peintre, tapissier, maçon électricien, agent de maintenance, etc.).

LA DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

La Préfecture de police est responsable du contrôle quantitatif et qualitatif de 65 000 armes et de 55 000 gilets pare-balles. Le parc armement se compose de pistolets automatiques, de fusils d'assaut, de fusils à pompes ou encore de fusils de précision. Les unités soutenues comptent plus de 45 000 personnels et vont des commissariats aux services de maintien de l'ordre en passant par les unités spécialisées telles le RAID, la BRI ou encore les services de police judiciaire. Le poste est implanté au Chesnay (78) et est soumis à de nombreux déplacements dans l'Île-de-France.

Chaque nouvel arrivant bénéficie d'un accueil d'intégration sous forme de tutorat durant sa première année. Le temps de travail est organisé en horaires variables avec des possibilités d'astreintes.

- Être titulaire à minima d'un diplôme de niveau V lié au métier d'armurier (CAP Armurerie (fabrication et réparation),
- Avoir la nationalité française ou être ressortissant de l'union européenne,
- Être âgé au moins de 18 ans,
- Être en règle avec la législation sur le service national.

Concernant le concours interne, les fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique doivent avoir au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins une année effective de services publics.

PLUS D'INFORMATIONS

Retrouvez le calendrier des concours internes et externes d'adjoints techniques et le détail des épreuves d'admissibilité et d'admission sur les sites :
www.lapolicerecrute.fr
www.prefecturedepolice.paris

ILS TÉMOIGNENT ...

“ Pour préparer les épreuves, j'ai travaillé sur les annales du concours mais le fait d'avoir étudié mon métier dans le cadre de mon cursus scolaire a été un sérieux atout.
 Sébastien - Électricien
 Adjoint technique ”

“ Je suis rentré en 2008 sur concours, j'avais une formation spécialisée avec un BEP et grâce à mes connaissances j'ai pu être pris.
 Kévin - Carrossier
 Adjoint technique principal 2^e classe ”

“ J'ai débuté en 2002 comme apprenti puis j'ai passé le concours d'adjoint technique en 2004.
 Alexandre - Menuisier
 Adjoint technique 1^{ère} classe ”



RECRUTEMENT

DEVENEZ ARMURIER CONCOURS ADJOINT TECHNIQUE

